

# REGLEMENTATIONS TECHNIQUES APPLICABLES EN REHABILITATION - Présentiel

Cette formation traite des aspects réglementaires touchant l'urbanisme, l'accessibilité PMR des bâtiments, la sécurité incendie et le confort thermique dans le cadre d'un projet de la réhabilitation d'un bâtiment.

## Objectifs opérationnels

- Appliquer les règles essentielles de construction d'un projet de réhabilitation
- Appliquer les textes réglementaires d'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) aux bâtiments
- Appliquer les textes réglementaires de sécurité incendie dans un projet de réhabilitation avec ou sans changement de destination d'activité des locaux
- Appliquer la réglementation thermique en fonction de la surface, du coût des travaux de rénovation et l'année de construction du bâtiment
- Anticiper les contentieux en prenant en compte les contraintes administratives et réglementaires
- Prendre en compte les évolutions réglementaires (loi ELAN, loi ESSOC..)

## Public Concerné

- Chefs de projets de la maîtrise d'ouvrage et en bureau d'études.
- Responsables travaux chargés d'opérations d'aménagement ou de réhabilitation.

## Durée

21.00 Heures

3 Jours

## Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

## Contenu

### Articulation des textes législatifs et réglementaires

- Nature des textes : législatifs, réglementaires et techniques
- Code de l'urbanisme, code de la construction et de l'habitation
- Règlement sanitaire départemental
- Conditions d'application des textes

### Réglementation en matière de sécurité incendie

- Textes applicables aux bâtiments neufs et existants, installations classées
- Travaux sur existants en fonction de leur destination (bureaux, Établissements Recevant du Public, Habitation)
- Organisation des Commissions de sécurité
- Adaptation de la réglementation aux travaux liés à l'existant
- Demandes de dérogation : procédures et mesures compensatoires
- Ingénierie en sécurité incendie : stabilité au feu des structures, désenfumage
- Evolutions réglementaires – Loi ELAN – Loi ESSOC – Guides de préconisation
- Responsabilités des acteurs de la construction

### Réglementation en matière d'accessibilité PMR

- Loi du 11 février 2005
- Les décrets d'application
- L'arrêté du 8 décembre 2014 (ERP existants)
- Textes applicables en habitation collective dans les bâtiments existants
- Le Code du travail – Etablissements existants recevant des travailleurs
- Diagnostics : objectifs, procédure et méthodologie
- Règles d'aménagement
- Dérogations, mesures de substitution, solutions d'effet équivalent
- Label Qualitel « accessibilité »
- Attestations de conformité, registre d'accessibilité

### Réglementation thermique bâti existant

- Réglementation en rénovation : RT élément par élément et RT globale
- RE2020 pour les projets d'extensions
- Points sensibles en rénovations (problématique de gestion de l'humidité)
- Principaux isolants, leurs avantages et inconvénients

- Focus sur le choix de l'isolation lors d'isolation thermique par l'extérieure (ITE) en rénovation
- Etude de cas : identification des points de vigilances lors d'une ITE

#### Urbanisme

- Urbanisme réglementaire : règlement national d'urbanisme, plans locaux d'urbanisme, cartes communales
- Urbanisme individuel
- Réforme des autorisations d'urbanisme
- Travaux sur construction existante / travaux d'entretien de réparations ordinaires, soumis à un permis de construire et changements de destination soumis à une déclaration préalable
- Droit privé, code civil : servitudes, bornage, clôtures, mitoyenneté, vue, plantations, contentieux du permis de construire

*Cette formation est également réalisée en Distanciel.*

## Méthodes pédagogiques

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'apports techniques et réglementaires ainsi que d'exemples d'application.

## Moyens pédagogiques

### ESPACE PRIVÉ EN LIGNE

Accessible via l'application web à l'adresse [app.gescof.com](http://app.gescof.com), cet espace personnalisé offre aux participants la possibilité de :

- Répondre au questionnaire d'analyse des besoins, afin d'adapter la formation à leur contexte et à leurs attentes.
- Réaliser l'évaluation des acquis à la fin de la formation.
- Accéder aux ressources pédagogiques mises en ligne par le formateur.
- Télécharger leur attestation de fin de formation et leur certificat de réalisation.
- Compléter le questionnaire de satisfaction, contribuant à l'amélioration continue des formations.

Les participants sont encouragés à se munir d'un ordinateur portable afin de profiter pleinement des fonctionnalités de l'Espace Privé.

### MOYENS TECHNIQUES

La formation s'appuie sur des outils et supports multimédias animés par l'intervenant, visant à enrichir l'expérience pédagogique.

### QUESTIONNAIRE D'ANALYSE DES BESOINS

Avant le début de la formation, chaque participant est invité à remplir un questionnaire en ligne permettant au formateur de connaître son activité professionnelle, son niveau de compétences, ses préférences pédagogiques et s'assurer que les objectifs opérationnels de la formation correspondent à ses attentes.

## Qualification Intervenant(e)(s)

Les Co-Intervenants sont des formateurs qualifiés et spécialistes expérimentés dans leur domaine d'intervention.

## Méthodes et modalités d'évaluation

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel. Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant. La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

## Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

**Nelly DROUILLARD**  
Chef Projets Formation

**Tél. : 0130852490**  
**Mail : [formation@groupeginger.com](mailto:formation@groupeginger.com)**